



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation unique d'exploiter un parc éolien sur les communes de LEVERGIES ET JONCOURT, présentée par la SAS FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT

Conformément aux dispositions du code de l'environnement et du décret 2014-450 du 2 mai 2014, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 14 mai 2018, une enquête publique qui sera ouverte **du mercredi 6 juin 2018 au vendredi 6 juillet 2018 inclus**, dans les communes de **LEVERGIES** et **JONCOURT** relative à la demande présentée par la **SAS FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT** dont le siège social est situé 20 avenue de la Paix, 67000 STRASBOURG, en vue d'obtenir l'autorisation unique d'exploiter une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs de plus de 50 mètres de hauteur dénommée parc éolien de **FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT** sur le territoire des communes de **LEVERGIES** et **JONCOURT**

Ce projet est composé de 9 éoliennes d'une puissance nominale de 3,6 MW et d'une hauteur de mâts de 120 mètres, d'1 poste de livraison et des ouvrages de transport d'électricité associés.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans les mairies de **LEVERGIES** et **JONCOURT** aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de **LEVERGIES**, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : ddt-participation-public-icpe@aisne.gouv.fr. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Enquête publique – Observations – Société FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT – Parc éolien « Ferme éolienne du Moulin Berlémont » - LEVERGIES et JONCOURT ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la **SAS FERME EOLIENNE DU MOULIN BERLEMONT** dont le siège social est situé 20 avenue de la Paix 67000 STRASBOURG ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets – 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Jean-Pierre HOT, agronome pédologue en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Mercredi 6 juin 2018	De 9 H 00 à 12 H 00	Mairie de LEVERGIES
Vendredi 15 juin 2018	De 14 H 00 à 17 H 00	Mairie de LEVERGIES
Samedi 23 juin 2018	De 9 H 00 à 12 H 00	Mairie de LEVERGIES
Jeudi 28 juin 2018	De 9 H 00 à 12 H 00	Mairie de LEVERGIES
Vendredi 6 juillet 2018	De 15 H 00 à 18 H 00	Mairie de LEVERGIES

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), dans les mairies de LEVERGIES ET JONCOURT et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,
- sur la demande de permis de construire au titre de l'article L.421-1 du code de l'urbanisme,
- sur la demande d'approbation du projet de détail des tracés des ouvrages de transport d'électricité au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie.

Fait à LAON, le

15 MAI 2018

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
Le Chef de l'Unité ICPE,
Thomas BOSSUYT